



**Référentiel de compétences
et Test de positionnement
pour le français langue étrangère et seconde (FLES)**

Introduction générale







Table des matières

1. Préface	5
2. Introduction	
2.1. Contexte	7
2.2. Démarche	7
2.3. Objectifs et finalités	8
2.4. Contenu de la mallette	10
3. Bibliographie	
3.1. Livres	13
3.2. Articles	14
3.3. Sites Internet	14



Préface

1

Préface

Janvier 2012,

Accueillir dignement et dans un esprit d'ouverture les migrants nouvellement arrivés en Belgique, c'est leur donner et donner à la société l'opportunité d'une intégration rapide réalisée dans de bonnes conditions.

De très nombreux services et organismes sont accessibles aux primo-arrivants. Ils peuvent y trouver un appui, des informations, des formations, des activités socioculturelles, etc.

Nous souhaitons améliorer et systématiser une formule d'accueil pour les primo-arrivants, dans le but d'accompagner chacune et chacun dans ses premiers pas en Belgique.

Cela requiert un partenariat entre les autorités locales et le tissu associatif, pour apporter aux personnes une série d'informations concrètes sur la vie en Belgique et ainsi les aider à s'orienter correctement dans notre société et participer pleinement à la vie sociale et culturelle.

Dans ce contexte, la maîtrise du français représente un enjeu fondamental à plusieurs niveaux : elle est une compétence nécessaire à l'autonomie personnelle, elle facilite les relations et la bonne compréhension entre les personnes et, dans de nombreux cas, elle est l'une des conditions d'exercice d'une profession.

Le référentiel proposé par Lire et Ecrire est un outil important pour l'organisation d'un parcours de formation cohérent et efficace.

Il permet à celles et ceux qui le souhaitent d'identifier leur niveau en français, selon une méthode rigoureuse et adossée à des normes européennes, et ainsi de se fixer des objectifs dans l'amélioration de la maîtrise de la langue.

Il s'agit enfin d'un outil qui, une fois adopté par les divers acteurs au plan local, permet d'offrir de manière systématique aux primo-arrivants un test de positionnement en français et une orientation adéquate vers les activités, la formation ou les cours les plus appropriés, en rapport avec leur niveau et leur réalité.

Nous vous souhaitons un excellent usage de ce référentiel.

Fadila Laanan
Ministre de la Culture,
de l'Audiovisuel, de la Santé
et de l'Égalité des chances de
la Fédération Wallonie-Bruxelles

Eliane Tillieux
Ministre wallonne de la Santé,
de l'Action sociale et de l'Égalité
des chances

Charles Picqué
Membre du Collège de la
Commission communautaire
française de la Région bruxelloise



Introduction

Nous tenons à remercier toutes les associations, les écoles de Promotion sociale, les animateurs, les enseignants, l'inspection, les collègues de Lire et Ecrire, les amis et les proches qui ont participé à l'élaboration de cet outil.

2 2.1. Contexte

Chaque année, plusieurs milliers de personnes (majoritairement originaires d'un pays hors Union européenne) arrivent en Belgique. Pour certaines d'entre elles, ce moment peut être vécu comme très difficile vu la distance (dans tous les sens du terme) qui sépare leur pays d'origine de ce lieu d'accueil : les codes et les règles se révèlent être fort différents de ceux qui furent les leurs, les compétences professionnelles acquises au fil du temps ne sont pas toujours valorisées en Belgique, le français, le néerlandais ou l'allemand ne sont pas nécessairement maîtrisés. Pour sa part, la société belge attend de ces nouveaux arrivants qu'ils participent à la vie sociale, qu'ils en respectent les règles, qu'ils en apprécient le soutien. Il convient donc que les attentes soient clairement exprimées et que les primo-arrivants soient correctement outillés pour affronter leur nouvelle vie.

Forts de ce constat, les pouvoirs publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont eu la volonté de structurer un premier accueil des migrants pour les aider au mieux dans leur parcours d'intégration : il s'agit de les renseigner correctement sur leurs droits, sur leurs obligations et sur le fonctionnement de notre société, de faciliter leur inscription dans des cours de français et de les orienter, si nécessaire, vers des dispositifs d'insertion et de formation professionnelle correspondant à leur situation individuelle. Des financements ont été accordés à l'association Lire et Ecrire Communauté française dans le cadre du "Fonds européen d'Intégration (F.E.I.)" en vue de réaliser, en collaboration avec l'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un référentiel de compétences accompagné d'un test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde (FLES)⁽¹⁾ qui, cette fois, s'adresserait à un public scolarisé. En effet, en 2007, Lire et Ecrire Bruxelles avait déjà réalisé un référentiel de compétences et un test de positionnement pour l'alphabétisation⁽²⁾. Il est certain que la détermination des profils des candidats susceptibles de suivre des cours de français, la coordination et la structuration de l'offre des cours faciliteront l'orientation des personnes nouvellement arrivées sur le territoire belge en leur proposant, entre autres, des cursus d'apprentissage adaptés à leurs besoins.

2.2. Démarche

Une équipe a donc été constituée, dont le premier travail fut de prendre connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) sur lequel le présent travail prend appui. Il s'agit en effet, d'offrir un référentiel de compétences et un test d'orientation pour les quatre premiers niveaux définis par le Cadre européen :

- **A1** : niveau introductif ou de découverte.
- **A2** : niveau intermédiaire ou de survie.
- **B1** : niveau seuil.
- **B2** : niveau avancé.

Cependant, afin de proposer un outil qui puisse évaluer la compétence de communication d'un utilisateur élémentaire de la langue, nous avons choisi, comme cela se fait en France, de diviser le niveau A1 en A1.1 et A1.2. De manière très générale, le niveau A1.1 certifie un niveau minimal de compétences en français, accessible à un public tant scolarisé qu'analphabète. Il permet de valoriser une première compétence en français qui, dans l'idéal, devrait être équivalente pour tous les types de public, quel que soit le niveau scolaire des personnes⁽³⁾.

(1) Voici, résumée très succinctement, la différence opérée généralement entre la notion de langue seconde et celle de langue étrangère. Pour un migrant qui n'a pas le français pour langue première et qui n'est pas issu d'un pays dans lequel le français a un statut privilégié (il est la langue officielle ou une des langues officielles, il est utilisé dans le cursus scolaire, dans l'administration, etc.), cet idiome est une langue étrangère. Par exemple, pour un Espagnol qui vit en Espagne ou qui vient d'arriver en Belgique, le français est une langue étrangère. A partir du moment où ce même Espagnol vit sur le territoire belge, le français devient pour lui une langue seconde, dans la mesure où il est exposé à celui-ci, dans sa vie quotidienne. En effet, en Belgique, le français est une des langues officielles, il est parlé par une large communauté, il est une des langues de l'enseignement, il est utilisé dans l'administration, etc. Dès lors, il est clair que pour les candidats qui désirent passer le présent test d'orientation, le français est soit une langue étrangère, soit une langue seconde. De manière à prendre en compte cette double réalité linguistique, nous avons décidé de parler d'un test d'orientation pour le français langue étrangère et seconde. Pour plus de détails sur le sujet, consulter : Verdelhan-Bourgade (sous la direction de), *Le français langue seconde : un concept et des pratiques en évolution*, De Boeck Université, 2007.

(2) *Référentiel de compétences et test de positionnement pour l'alphabétisation*, Lire et Ecrire Bruxelles a.s.b.l., Bruxelles, 2007.

(3) Consulter à ce sujet : http://www.editionsdidier.com/files/media_file_11551.pdf

Ainsi, le niveau A1.1 correspond au niveau de compétence acquis à l'issue de la première unité de formation (UF1) tel qu'il a été défini par l'enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Comme pour les autres niveaux (A1.2, A2, B1 et B2), les quatre compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite) sont évaluées. Cette évaluation des compétences en lecture et en production écrite au niveau A.1.1 permet une première identification des candidats peu, mal ou pas scolarisés dans leur pays d'origine et une orientation de ceux-ci vers des lieux d'apprentissage appropriés, tels que les centres d'alphabétisation.

A la suite de l'analyse du CECRL enrichie d'une recherche documentaire, un référentiel pour les quatre compétences langagières (compréhension orale et écrite, production orale et écrite) a été construit. Sur base de celui-ci, des activités d'évaluation furent imaginées et testées dans différentes associations qui proposent des cours de FLS (français langue seconde) à des personnes scolarisées, et dans de nombreuses écoles de Promotion sociale. De cette façon, la cohérence du test, ainsi que les critères de positionnement ont été validés. Nous avons également eu la chance de travailler en collaboration avec l'inspection scolaire et plus particulièrement avec Madame Danièle Janssen ainsi qu'avec une enseignante de l'IEPSCF – Uccle, Madame Françoise Delattre. Tous ces échanges furent riches et éclairants, nos partenaires se révélèrent être de très bon conseil : discussions autour des supports et des formulations de consignes proposés, des démarches pédagogiques créées, de la capacité de l'épreuve à évaluer ce que nous tentions de mesurer.

Finalement, nous savons qu'il est impossible d'évaluer des compétences de manière totalement objective vu la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu (personnalité du candidat, parcours de vie de celui-ci, connaissance d'une ou de plusieurs langues, niveau scolaire de la personne évaluée, etc.). Cependant, nous espérons que cet outil pourra servir de cadre de référence commun et qu'il offrira de l'aide à tous ceux qui désirent accompagner les primo-arrivants au moment de leur arrivée en Belgique.

2.3. Objectifs et finalités⁽⁴⁾

Le référentiel décrit ce qu'une personne est capable de faire lorsqu'elle a atteint tel ou tel niveau (A1.1 acquis, A1.2 acquis, A2 acquis, etc.). Il n'a pas de visée formative : il ne préconise ni objectifs, ni contenus à enseigner, ni progression d'apprentissage. Il ne s'inscrit dans aucune représentation méthodologique particulière. En effet, un référentiel de compétences se présente comme une typologie, une classification, un inventaire de compétences, déclinées en capacités, indispensables ou nécessaires, qu'il faut mobiliser et, le plus souvent, combiner pour réaliser avec succès une tâche complexe quelle qu'elle soit, ici langagière, dans une ou des situations données.

Les descripteurs de compétences permettent d'établir des jalons, des niveaux de compétences auxquels on pourra se référer pour situer une personne dans son apprentissage.

Les descripteurs doivent présenter certaines caractéristiques pour pouvoir être utilisés :

- **la précision** : les descripteurs doivent décrire les traits concrets de la performance, des tâches concrètes ;
- **la clarté** : les descripteurs doivent être transparents et non jargonnants ;
- **la brièveté** ;
- **l'indépendance** : un descripteur dit vraiment quelque chose et peut servir d'objectif sans être obligatoirement lié à la formulation d'autres descripteurs.

2

Les descripteurs sont formulés de façon positive, c'est-à-dire qu'ils mettent en avant ce que la personne sait faire plutôt que ce qu'elle ne sait pas faire.

Le test de positionnement propose des activités qui permettront d'évaluer la compétence d'un candidat dans une matière donnée, ici le français. Il se situe dans le cadre d'une évaluation normative, c'est-à-dire un positionnement par rapport à une norme (le référentiel) établi extérieurement au candidat, à l'évaluateur, à une action de formation.

Cette évaluation normative a pour fonctions d'informer le candidat de son positionnement dans ce référentiel et d'aider les personnes chargées de l'accueil à orienter éventuellement le candidat vers une action d'apprentissage adaptée à son positionnement.

Ce test permet de déterminer le niveau d'une personne dans différentes compétences linguistiques à un moment donné. C'est en quelque sorte une photographie de l'état des acquis d'une personne en référence à une grille normative. Il faut le distinguer de l'évaluation diagnostique et de l'évaluation formative qui permettent aux formateurs et aux apprenants d'identifier des besoins, d'observer des processus mis en œuvre et des difficultés rencontrées et de mettre en place des processus d'apprentissage adéquats. Ce test n'a donc pas non plus comme fonction de constituer des groupes d'apprentissage.

Cependant, nous avons voulu également, par cet outil, aider les formateurs qui animent des cours de FLS (français langue seconde) à élaborer des programmes d'apprentissage, proposer des idées de démarches pédagogiques. En outre, les lecteurs trouveront dans cet outil des supports à utiliser. Nous aimerions aussi que ce document accompagne les animateurs dans leur réflexion (c'est la raison pour laquelle nous avons consacré un fascicule à la présentation des activités et à la mise en perspective pédagogique de celles-ci) et leur apporte des contenus théoriques, des éléments de réponses aux questions qui sont régulièrement débattues dans les réunions pédagogiques, ou lors de la formation continuée des animateurs.

- Que veut dire concrètement travailler la langue en situation de communication ?
- Que recouvre la notion de compétence ?
- Quelles sont les compétences mobilisées lors d'une prise de parole, d'une production écrite ?
- Comment aborder l'enseignement de la grammaire et du lexique et quelle importance faut-il leur accorder ?
- Faut-il utiliser des documents authentiques ou pédagogiques ?
- Qu'est-ce qui distingue l'activité de compréhension de celle de production ?

Bien sûr, nous sommes conscients que la finalité première de ce travail est de proposer un test d'orientation et non une réflexion approfondie sur les pratiques pédagogiques. Cependant, chacun le sait, apprentissage et évaluation sont intimement liés et donc il nous semblait dommage de les dissocier totalement.

Nous aimerions également, par le biais de ce support, faciliter les échanges d'informations entre les acteurs de terrain et les apprenants. Le Cadre de référence sous-jacent au présent test permettra aux premiers d'explicitier leurs démarches pédagogiques, leurs attentes ; aux seconds, de prendre conscience des objectifs à atteindre, des compétences à acquérir et donc de partager les représentations du formateur. Nous sommes persuadés qu'une meilleure compréhension des objectifs et des modes de fonctionnement de chacun entraîne davantage de confiance réciproque avec, pour conséquence, une implication plus importante des partenaires, une qualité supérieure de la formation.

Pour nous, le but de l'apprentissage d'une langue est de faire de l'apprenant un utilisateur compétent et expérimenté. C'est donc dans une perspective communicative que s'inscrit le présent document. Les tâches proposées sont complexes : elles mobilisent des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être, et, par conséquent, des savoir-apprendre de manière à ce que l'évaluation prenne en compte l'aspect communicationnel de la langue d'une part, le volet formel (la grammaire, la syntaxe, le lexique) de celle-ci, d'autre part. Les tests de compréhension portent sur des aspects différents et naturels des discours produits dans la langue cible, les documents utilisés sont dès lors authentiques : conversations quotidiennes, médias (radio et télévision),

cinéma, presse écrite, etc. De même, l'évaluation de la capacité d'un candidat à parler (production orale) et à écrire (production écrite) essaie de placer celui-ci dans une situation authentique – ou quasi authentique – de production, même si nous savons pertinemment bien qu'une situation de test est toujours artificielle, et qu'il est impossible de proposer aux candidats des tâches complexes tout à fait semblables à celles qu'ils rencontreront tout au long de leur vie.

Ce test de positionnement devrait permettre :

- d'orienter des personnes qui maîtrisent une langue écrite et qui ont généralement été scolarisées vers un parcours d'apprentissage du français langue seconde ;
- d'orienter les personnes analphabètes qui ne maîtrisent aucune langue écrite et qui sont non ou très faiblement scolarisées vers un parcours d'alphabétisation.

2.4. Contenu de la mallette

“Référentiel de compétences et Test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde (FLES)”.

I. L’“Introduction générale” contient la préface, l'introduction ainsi que la bibliographie.

II. Le “Référentiel de compétences” est complété d'un **tableau de synthèse** qui propose, pour chaque niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (le CECRL), un résumé des contenus à maîtriser des points de vue pragmatique (actes de parole), linguistique, lexical, sociolinguistique, un relevé des domaines d'application possibles, ainsi que des suggestions de supports à utiliser.

III. Le livre “Présentation des activités et mise en perspective pédagogique” propose une appréhension globale du test. Y sont présentés, pour chacune des activités proposées, la ou les compétence(s) évaluée(s), le matériel dont l'animateur dispose, les contenus abordés, la démarche à suivre, les grilles de réponse, les corrigés. C'est là aussi que nous explicitons et justifions nos choix, que les questions pédagogiques sont débattues. Pour les activités de compréhension orale, nous avons fourni la transcription des enregistrements qui figurent sur le CD qui accompagne le présent test. Nous avons voulu par là faciliter le travail de découverte et de compréhension du présent outil par l'examineur, mais nous tenons à rappeler que l'utilisation du CD est la seule façon d'offrir un document authentique au candidat.

IV. Le “Manuel de l'utilisateur” se présente sous la forme d'un ensemble de fiches destinées à l'évaluateur. Pour chaque épreuve y sont présentés :

- les compétences évaluées ;
- le matériel nécessaire ;
- les consignes de passation de l'épreuve ;
- les corrigés ;
- les consignes de positionnement dans la grille générale.

En introduction à ce manuel de l'utilisateur, sont envisagées et expliquées deux utilisations possibles de l'outil. Ces chemins tiennent compte des conditions dans lesquelles le test sera proposé aux candidats (l'examineur propose-t-il le test à une seule personne ou à un groupe de candidats ?), du niveau des personnes testées.

2

V. Les “Documents à reproduire” se présentent également sous la forme d’un ensemble de fiches destinées soit au candidat soit à l’évaluateur. Elles sont à reproduire puisqu’il s’agit des documents destinés à être complétés par le candidat et des grilles d’évaluation des productions orales et écrites des candidats destinées à être complétées par l’évaluateur.

VI. Les “Supports réutilisables”, employés au moment de la passation des épreuves de compréhension écrite, de production orale et de production écrite (photos, dépliants, carte postale, etc.), sont regroupés dans une pochette. Ils ne sont pas à reproduire puisqu’ils pourront être réutilisés à chaque fois que le test sera proposé à une personne. Dans le cas où les activités seront proposées à tout un groupe, l’évaluateur devra reproduire ces supports. Nous désirons insister sur la qualité des reproductions ainsi que sur le respect de la polychromie lorsque celle-ci a été utilisée.

VII. Les “grilles de positionnement”, synthèse de l’évaluation, définissent le positionnement de la personne testée. Elles sont à reproduire, à compléter par l’évaluateur et à remettre au candidat

VIII. Le CD accompagnant le présent outil contient les enregistrements qui servent de supports à la compréhension orale, des enregistrements de productions orales de candidats ainsi que tous les documents du présent test sous forme numérisée.



Bibliographie

3

3.1. Livres

- Adami H., *La formation linguistique des migrants*, CLE international, 2009.
- Beacco J.-C., Ferrari M., et al., *Niveau A1.1 pour le français / Référentiel et certification pour les premiers acquis en français*, Didier, Paris, 2005.
- Beacco J.-C., Lepage S., Porquier R., Riba P., *Niveau A2 pour le français / Un référentiel*, Didier, Paris, 2008.
- Beacco J.-C., Vivès R., Roland J.-C., et al., *Niveau A1 et niveau A2 pour le français / Textes et références*, Didier, 2008.
- Billaud S., Relad H., *Test de Connaissance du Français, 250 activités*, CLE international, 2003.
- Bolton S., *Evaluation de la compétence communicative en langue étrangère*, Coll. LAL, Hatier-CREDIF, 1987.
- Boulton A.(Dir.), *Des documents authentiques oraux aux corpus ; questions d'apprentissage en didactique des langues*, Mélanges CRAPEL n° 31, Université de Nancy 2, 2009.
- Courtillon J., *Elaborer un cours de FLE*, Paris, Hachette, 2003.
- Cuq J.- P., *Le français langue seconde. Origines d'une notion et implications didactiques*, Paris, Hachette, 1991.
- Etienne S., *Créer des parcours d'apprentissage pour le niveau A1.1*, Paris, Didier, 2008.
- Faljaoui A., *100 chroniques pour comprendre l'économie. Que nous réserve 2010 ?*, Editions Racine, RTBF, 2009.
- *Portfolio européen des langues*, Didier, 2008.
- *Référentiel des contenus d'apprentissage du FLE en rapport avec les six niveaux du Conseil de l'Europe, à l'usage des enseignants de FLE*, Alliance française, CLE international, 2008.
- *Référentiel de compétences et test de positionnement pour l'alphabétisation*, Lire et Ecrire Bruxelles a.s.b.l., Bruxelles, 2007.
- *Réussir le DELF*, Centre international d'études pédagogiques, Didier, 2006.
- Tagliante C., *L'évaluation et le cadre européen*, CLE international, 2005.
- *Un Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer*, Conseil de l'Europe, Didier, Paris, 2006.
- Verdelhan-Bourgade M. (sous la direction de), *Le français langue seconde : un concept et des pratiques en évolution*, De Boeck Université, 2007.

3.2. Articles

- Abdelgaber S. et Médioni M-A, "Enseigner les langues vivantes avec le Cadre européen", in *Cahiers Pédagogiques*, Collection hors série, N° 18.
- Barbé G., "Itinéraire pour construire des activités d'évaluation en FLE", in Courtillon J., *Elaborer un cours de FLE*, Paris, Hachette, 2003.
- De Vriendt S., "L'accès au sens dans les cours de langues SGAV", in De Man-De Vriendt M.-J.(Ed), *Apprentissage d'une langue étrangère / seconde. 1. Parcours et procédures de construction du sens*, De Boeck Université, 2000.
- Dupleix D., "Quelles compétences minimales en français?", in *Cahiers pédagogiques*, N° 454, mai 2007.
- Lepage S. et Marty R., "Evaluer le FLE autrement", in *Le français dans le monde*, CLE international, N° 359, sept. – oct. 2008.
- Murillo Puyal J., "La quête du sens en linguistique et en linguistique appliquée. La structuration du sens en traductologie et en didactique des langues étrangères", in De Man-De Vriendt M.-J.(Ed), *Apprentissage d'une langue étrangère / seconde. 1. Parcours et procédures de construction du sens*, De Boeck Université, 2000.

3.3. Sites Internet

- <http://www.ciep.fr>
- <http://www.cimade.org/fichespratiques/2041-D-marche-pour-l-valuation-en-fle>
- http://www.editionsdidier.com/files/media_file_11551.pdf
- <http://www.coe.int/portfolio>.

